



# à propos de Pessah 5780

Ce livret a été écrit et diffusé pour la **Réfoua Chéléma** de tous nos frères et sœurs malades  
Et en particulier **Rav Gabriel ben Fréha Elgrishi** et la **Rabbanite Hana Mira bat Alia** son épouse  
Et **Rav Baroukh Moché ben Zaki Sibony**.

C'est complètement fou !!!

Après la transformation de toute eau en sang (Achem Atsilénou), l'invasion des grenouilles (AA), la vermine invasive (AA), l'incursion de bêtes féroces (AA), la peste (AA), les ulcères ravageant les corps (AA), la grêle enflammée (AA), l'invasion de sauterelles (AA), les ténèbres absolues (AA) et la mort des premiers nés,

**les 4/5èmes des hébreux refusèrent de quitter l'Égypte.**

Ils préférèrent continuer leur vie d'esclave. (Ils sont tous morts lors de la plaie des ténèbres).

Toutes ces « manifestations extraordinaires » (les plaies) avaient deux objectifs :

1. Convaincre le peuple hébreu de la puissance surnaturelle de D.ieu. (Qu'ils avaient oublié !!)  
Car la plupart des plaies affligeaient les égyptiens et épargnaient les hébreux.
2. Et « Afin que tu racontes à ton fils, à ton petit-fils, ce que j'ai fait aux Égyptiens et les merveilles que j'ai opérées contre eux; vous reconnaîtrez ainsi que je suis l'Éternel. » (Bo.10.2)

Ce que nous essayons modestement de faire chaque année les soirs du Seder.

Donc le cinquième du peuple (mêlé à d'autres) sort dans la joie et l'allégresse, riches de tout l'or et l'argent qu'ils ont pris aux égyptiens (on se demande pourquoi d'ailleurs car quelle est la valeur de l'or dans le désert ?) jusqu'au moment où ils se retrouvent devant la mer Rouge qui les bloque et l'armée égyptienne qui les talonne.

Le pauvre Moïse va encore recevoir les plaintes de tout le monde. Abraham a subi 10 épreuves mais ce qu'a dû subir Moché avec le peuple est cent fois plus éprouvant.

Là, vont se former 4 groupes, et chacun voudra que tout le monde le suive.

**Les Suicidaires** : « Jetons nous à la mer afin que les égyptiens ne nous prennent pas vivants. »

**Les Résignés** : « Retournons en Égypte car il vaut mieux être esclave que mort. »

**Les Combattants** : « Quitte à mourir autant le faire en combattant. »

**Les Prieurs** : « Prions pour qu'Achem continue à nous protéger. »

Chacun des groupes reçut une réponse Divine :

**Les Suicidaires**, Moché leur dit : « Soyez sans crainte! Attendez, et vous serez témoins de l'assistance que l'Éternel vous procurera en ce jour » (Bechal'ah 14.13).

**Les Résignés**, Moché leur dit : « Si vous avez vu les Égyptiens aujourd'hui, vous ne les reverrez plus jamais. » (Bechal'ah 14.13)

**Les Combattants**, Moché leur dit : « L'Éternel combattra pour vous; et vous, tenez-vous tranquilles! » (Bechal'ah 14.14)

**Les Prieurs**, Achem dit à Moché : « "Pourquoi m'implores-tu? Ordonne aux enfants d'Israël de se mettre en marche." » (Bechal'ah 14.15)

La question que personne n'ose se poser est évidemment: « Si j'y étais à l'époque, J'aurai été dans quel groupe ? »  
Et donc, si on ne suicide pas, si on ne retourne pas chez nos tortionnaires, si on ne combat pas et si on ne prie pas. Que faire ?

Et pourtant, à la fin de la même Paracha, pendant la guerre contre Amalek, comment ils ont gagné la guerre ?

**Moché prie et Josué et son armée se battent physiquement !!!**

Il y a donc contradiction entre les deux situations ; On prie ? On se suicide ? On retourne ? On se bat ?

L'être humain est composé d'une âme et d'un corps, une partie spirituelle et une partie matérielle.

Les combattants du dessus ne pourront jamais battre l'armée égyptienne tout seuls, les prieurs non plus, mais l'association des prieurs (Moché) et des combattants (Josué), soit de l'âme et du corps, est efficace.

**Leur UNION LES FAIT VAINCRE.**

Et le Midrach nous dévoile ; « *le prince de la tribu de Juda, Na'hchon Ben 'Aminadav, se jeta le premier dans la mer et entraîna tout le peuple avec lui* » et là les flots se retirèrent !!!

Achem a dit « Ordonne aux enfants d'Israël de se mettre en marche », et bien pour Na'hchon Ben 'Aminadav qu'il y ait du sable, des rochers ou de l'eau ..... **Je me mets en marche !**

Résultat : la mer se retire devant la force de la confiance en D.ieu.

Que D.ieu fasse que chacun de nous retrouve des parcelles de cette force pour gérer notre vie.

En attendant, ayons la volonté de sortir de notre « Égypte » et faisons le premier pas vers notre délivrance, vers une vraie liberté.

**PESSA'H CACHER VE SAME'AH EN PLEINE LIBERTE et SANTE**

Dr Alain BSIRI

## - Les TEMPS FORTS de PESSAH -

### **HAMETS :**

Désigne tout produit contenant de la **farine de blé, d'avoine, d'orge, de seigle et d'épeautre** : (pains, toutes sortes de pâtisseries ...), ainsi que tout produit contenant des **dérivés de ces céréales** : (vinaigre, alcool, glucose, boissons alcoolisées, bières, certaines boissons gazeuses fruitées, moutarde, parfums, certains médicaments...)  
Sauf produits fabriqués spécialement pour Pessah, sous surveillance Rabbinique.

### **CACHERISATION DES USTENSILES :**

Il est recommandé de réserver un ensemble de couverts, assiettes, casseroles, marmites et autres récipients exclusivement pour Pessah, que l'on utilisera que pour Pessah. En cas d'impossibilité il faut cachériser ce qui est cachérisable.

### **VENTE DU HAMETS :**

Il est impératif de se débarrasser du Hamets en procédant à sa vente à un non-juif. Nous attirons votre attention sur le fait que la procédure de vente du Hamets consiste en une vente réelle et définitive à un non-juif, et que vu l'aspect juridique complexe de cette vente, il est fortement conseillé d'utiliser un « **Pouvoir de vente.** » Cette procuration que vous donnez au rabbin responsable doit être en sa possession à temps, c'est à dire 48 heures avant le premier Sédèr. Utilisez le pouvoir ci-dessous. Cette opération peut se faire aussi par internet.

### **RECHERCHE DU HAMETS : ( BEDIKATH HAMETS)**

**Mardi 07 Avril à partir de 21h**

La veille du premier Sédèr, dès la tombée de la nuit, on doit se mettre à la recherche du Hamets qui pourrait subsister après les grands nettoyages précédents.

Il est de coutume de placer dans différents endroits de la maison, dix petits morceaux de pain enveloppés dans du papier que l'on recherchera à la lueur d'une bougie.

### **Avant de commencer la recherche on récitera :**

**Baroukh atta A-donaï Elohénoù melekh aolam acher kidéchanou bémitsvotav vétsivanou Al biour Hamets.**

**Sois béni, Eternel notre D.ieu, roi du monde, qui nous a sanctifié par ses commandements et nous a ordonné d'éliminer le Hamets.**

Ensuite à la lueur d'une bougie, on recherchera le Hamets dans chaque pièce.

**A la fin de cette recherche, on récitera la formule du BITOUL :** En français pour une meilleure compréhension et surtout par pensée.

**Kol hamira vé'hamià déika birchouti déla 'hazitéh oudéla 'hamitéh oudla viaartéh oudéla Yédaanah léh libatéll véléhévey héfkér kéafra déar-à**

**Que tout Hamets, qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu ou que je n'ai pas détruit, dont je n'ai pas connaissance, soit considéré comme inexistant et sans valeur, comme poussière de la terre.**

### **JEÛNE DES PREMIERS NES :**

**Mercredi 08 Avril :** début : 5h 20, fin : 20h 53

Pour éviter de jeûner, vous pouvez aller le matin à la synagogue où il est de coutume d'organiser un SIOUM, dont la participation nous exempt de jeûner. Il est recommandé de le faire pour ne pas jeûner.

### **ELIMINATION DU HAMETS : ( BIOUS HAMETS)**

**Mercredi 08 Avril**

Le Hamets doit être brûlé le matin avant 11h53.

### **ANNULATION DU HAMETS : ( BITTOUL HAMETS) → Mercredi 08 Avril avant 11h53**

#### **Interdiction de manger du Hamets après 10h34**

**Kol hamira vé'hamià déika birchouti dah'azitéh oudla h'azitéh, dakhamitéh oudla khamitéh dévârteh oudla biartéh, libatéll vélèhévé éfker quéâfra déarâ.**

**Que tout levain ou pain levé existant chez moi ou encore en ma possession, que j'ai vu ou non, enlevé ou pas, soit considéré comme nul et comme poussière de la terre.**

Dans la mesure où il est interdit de Posséder du Hamets à Pessah, il est indispensable de vendre à un non-juif celui que l'on possède, de même que les ustensiles Hamets (qui n'ont pas été nettoyés).

Tout aura été rangé dans des placards ou dans des chambres, lors de la préparation de la maison pour Pessah.

Ces endroits seront maintenus fermés à clé ou avec un ruban adhésif et loués au non-juif par l'acte de vente du Hamets. Les modalités de cette vente étant très compliquées, elles ne peuvent être exécutées que par une autorité rabbinique, qui, au nom de tous ceux qui lui en délèguent le pouvoir, vend le Hamets le matin précédant Pessah et le lui rachète la nuit suivant la fête.

Pour permettre au Rabbin de procéder à cette vente, on remplira le formulaire ci-dessous.

Nous vous conseillons de faire parvenir le présent document par fax au 04.91.37.83.87 ou 04.91.37.83.90 ou 04.91.37.26.50 ou de le déposer au Consistoire : 117/119 rue Breteuil. Et ce **AVANT Lundi 06 Avril au soir.**

**. POUVOIR DE VENTE .**

Je soussigné :

Demeurant au :

Téléphone :

Donne par la présente, mandat au Rav de Marseille, le **Grand Rabbin Rav Réouven OHANA** ou à son délégué, pour procéder :

**1.** A la vente en mon nom de tout Hamets (levain et pâte levée) ou mélanges contenant du Hamets, de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, qui se trouve dans ma résidence principale sise à :

Le Hamets est regroupé dans :

Description du Hamets (nature et quantité et valeur)

Valeur du Hamets estimée ..... €

**2.** Et de louer en mon nom à la personne qui se rendra acquéreur du Hamets les lieux où se trouve entreposé le Hamets m'appartenant et d'agir pour moi comme il le jugera à propos. Je déclare sur l'honneur et en guise de serment, nul et non avenu tout acte de nature à annuler le présent mandat et m'engage à n'y faire aucune opposition pour quelque cause et matière que ce soit.

Je cède au Rav de Marseille, le **Grand Rabbin Rav Réouven OHANA** l'éventuel produit de la location des lieux et de la vente du hamets.

Fait à Marseille le :

Signature :

**Une autre solution serait de le faire en ligne sur**

**<https://www.bethloubavitch.com/vente-du-hamets/>**

**Ou sur le site du Consistoire israélite de Marseille**

# QUIZ *chel* PESSAH

**Question:** Que signifie le mot Péssa'h ?

**Réponse:** Péssa'h signifie passer par-dessus. Lorsque l'Éternel est descendu en Égypte pour punir les premiers-nés égyptiens, il a sauté par-dessus les maisons qui portaient du sang sur les montants des portes.

**Question:** Qu'est-il interdit pendant Péssa'h ?

**Réponse:** Pendant Péssa'h, il est interdit de consommer du 'Hamèts, de le posséder, d'en tirer profit.

**Question:** Que met-on sur le plat du Sédèr ?

**Réponse:** Sur le plat du Sédèr on met six petites assiettes contenant :

- 1) Un œuf dur
- 2) un os grillé
- 3) du 'Harossèt ou mortier
- 4) des herbes amères
- 5) céleri
- 6) de l'eau salée.

On met aussi trois Matsots (Chél Mitsva).

**Question:** Que représentent les trois Matsots sur le plat du Sédèr ?

**Réponse:** Les trois Matsots représentent les trois catégories de personnes qui composent le peuple juif :

- 1) Cohen,
- 2) Lévi,
- 3) Israëli.

Autre explication : Deux Matsots pour le Motsi et une Matsa pour la Mitsva spéciale du Sédèr.

Ou encore : Elles symbolisent nos trois patriarches, Abraham, Its'hak et Ya'akov.

**Question:** Combien de coupes doit-on boire le soir du Sédèr ?

**Réponse:** Le soir du Sédèr on doit boire 4 coupes de vin.

**Question:** Pourquoi enlevons-nous quelques gouttes de vin de la coupe, en récitant les 10 plaies d'Égypte ?

**Réponse:** Pour diminuer notre joie (le vin réjouit le cœur de l'homme), pour montrer que nous sommes tristes de voir mourir des êtres humains, fussent-ils nos ennemis.

Dans la tradition Séfarade on vide un verre entier en 13 fois, (en disant : « Dam », « Vaèch », « Vétimrote 'Achane », puis à l'énumération de chaque plaie). Chez les Achkenazim, on enlève à chaque fois une goutte avec le petit doigt.

**Question:** Qu'est-ce que l' Afikomane ?

**Réponse:** L' Afikomane est un morceau de la Matsa du milieu, que l'on cache au début du repas pour le manger au dessert. L' Afikomane rappelle l'agneau Pascal.

**Question:** Pourquoi appelle-t-on le premier soir de Péssa'h, soirée du « Sédèr » ?

**Réponse:** Sédèr signifie ordre ou rangement. Le premier et le second soir de Péssa'h tous les juifs suivent le même programme lors de cette soirée de Péssa'h. Ce programme se trouve dans la Haggadah.

**Question:** Combien y a-t-il de « Sédarim » en Éréts Israël ?

**Réponse:** En Israël, il n'y a qu'une seule soirée du Sédèr, alors qu'en dehors d'Israël il y en a deux.

**Question:** Qu'est-ce que la « Bédikate 'Hamèts » ?

**Réponse:** La « Bédikate 'Hamèts » est la recherche du 'Hamèts. A la lueur d'une bougie, on recherche dans tous les recoins de la maison le 'Hamèts qui aurait pu être oublié.

**Question:** Quand fait-on la Bédikate 'Hamèts ?

**Réponse:** La Bédikate 'Hamèts se fait le 13 Nissane au soir (l'avant-veille de Péssa'h) dès la tombée de la nuit.

**Question:** Qu'est-ce que le Bi'our 'Hamèts ?

**Réponse:** Le Bi'our 'Hamèts signifie élimination, destruction du 'Hamèts. Les morceaux de pain ramassés lors de la Bédikate 'Hamèts sont brûlés le lendemain matin.

**Question:** Que représente ce que l'on met sur le plat du Sédèr ?

**Réponse:** Les produits que l'on met sur le plat du Sédèr ont tous une signification symbolique :

- Os grillé (Zéroa') qui représente le sacrifice de l'agneau pascal.
- L'œuf dur ('Haguiga) : le sacrifice des fêtes de pèlerinage ou encore : le deuil pour le Bèt Hamikdach (Temple de Jérusalem).
- Le mortier ('Harossèt) : le mortier avec lequel nos ancêtres faisaient les briques.  
Le 'Harossèt est un mélange de fruits secs écrasés, principalement des dattes et des noix.
- L'eau salée ou « Mé Méla'h » : les larmes et la sueur de nos ancêtres à cause de la servitude.
- Le céleri (Karpas) : les maigres repas que nos ancêtres consommaient en Égypte.
- La laitue (Maror) : l'amertume de la dure servitude.

**Question:** Avec quoi fabrique-t-on de la Matsa ?

**Réponse:** Avec de la farine et de l'eau (uniquement).

**Question:** Qui doit jeûner la veille de Péssa'h ?

**Réponse:** Les premiers nés de chaque famille, pour rappeler que l'Éternel a laissé la vie aux premiers nés des Béné Israël lors de la dixième plaie. Mais les gens concernés doivent aller à la synagogue le matin, pour participer à un sioum afin d'en être exempté.

**Question:** À quel endroit doit-on faire la Bédikate 'Hamèts ?

**Réponse:** La Bédikate 'Hamèts se fait dans toute la maison et dans les dépendances, en tout endroit où l'on a pu mettre du 'Hamèts.

**Question:** Qu'appelle-t-on Matsa Chèl Mitsva ?

**Réponse:** La Matsa Chèl Mitsva est fabriquée spécialement pour le plat du Sédèr. Sa fabrication est surveillée depuis la moisson. Avec de la farine et de l'eau (uniquement).

**Question:** Combien de fois apparaît le chiffre 4 dans la Haggadah ?

**Réponse:** Le chiffre 4 apparaît 4 fois dans la Haggadah:

- 1) 4 questions.
- 2) 4 enfants.
- 3) 4 termes de délivrance.
- 4) 4 coupes de vin.

**Question:** Par quoi s'achève la lecture de la Haggadah ?

**Réponse:** La Haggadah s'achève par des chants dont le plus célèbre est 'Had Gadia : l'histoire de l'agneau que mon père m'a acheté pour deux sous.

**Question:** Quels sont les produits susceptibles de devenir 'Hamèts ?

**Réponse:** Uniquement les produits à base de cinq céréales : Blé, Orge, Seigle, Avoine, Épeautre

**Question:** A partir de quelle heure est-il interdit de consommer du 'Hamèts la veille de Péssa'h ?

**Réponse:** À partir de la quatrième heure saisonnière, soit à la fin du premier tiers de la journée.

**Question:** Qu'appelle-t-on vente du 'Hamèts ?

**Réponse:** La Tora nous interdit de posséder du 'Hamèts chez soi, à la maison ou ailleurs. Le 'Hamèts que l'on ne peut pas brûler sera vendu par l'intermédiaire du Rabbin de la ville.

**Question:** Quels sont les ustensiles que l'on peut purifier (rendre Cachère) par le feu ?

**Réponse:** Le principe est le suivant : tout ustensile qui va directement au feu sera cachérisé par le feu. Par exemple, les broches, un grill, les poêles à frire... Ce mode de cachérisation s'appelle « Libboune ». A l'aide d'une flamme ou des charbons ardents.

**Question:** Quels sont les ustensiles que l'on peut purifier (rendre Cachère) par l'eau bouillante ?

**Réponse:** Tout ustensile utilisé avec de l'eau sera cachérisé par de l'eau, par exemple les casseroles, les marmites, les couverts etc. Ce mode de cachérisation prend le nom de « Hag'ala ».

**Question:** Quels sont les ustensiles que l'on peut purifier (rendre Cachère) par l'eau froide ?

**Réponse:** Les ustensiles utilisés à froid sont purifiés à l'eau froide. Il s'agit surtout de verres. Ce mode de cachérisation prend le nom de « Chériya ». Les Séfaradim, se contentent de bien laver les verres, ils peuvent alors être utilisés pour Péssa'h.

**Question:** Comment fait-on la Hag'ala des ustensiles ?

**Réponse:** Pour cachériser une casserole, on la remplit d'eau que l'on porte à ébullition. Lorsque l'eau est bouillante, on jette dans la casserole un morceau de métal ou une pierre chauffée à blanc, pour faire déborder l'eau sur les parois. La casserole rincée à l'eau froide devient ainsi « Cachère Lè Péssa'h ».

Pour cachériser des couverts, on les trempe dans l'eau bouillante d'une casserole cachérisée, puis on les rince à l'eau froide. Tous les ustensiles à cachériser doivent être absolument propres au préalable et n'avoir pas servi depuis 24 heures.

**Question:** Quelles sont les conditions de fabrication pour de la « Matsa Chél Mitsva » appelée aussi « Matsa Chémoura » ?

**Réponse:** La « Matsa Chél Mitsva » est la Matsa que l'on met sur la table du Sédèr.

Elle doit être fabriquée spécialement pour la Mitsva, c'est-à-dire avec l'intention de la destiner à l'accomplissement de la Mitsva.

Certains de nos maîtres font remonter la fabrication de la « Matsa Chél Mitsva » à la moisson. Pour chaque opération, à partir de la moisson, on doit chaque fois dire : « Léchèm Mitsva », (pour la Mitsva).

La moisson, le battage, la mouture, le tamisage, la fabrication de la pâte, la confection de la Matsa, la cuisson, tout doit être fait « Léchèm Mitsva ».

**Question:** Comment appelle-t-on la cinquième coupe de vin ?

**Réponse:** La cinquième coupe de vin que l'on remplit avant la fin du Sédèr est la coupe du Prophète Elie.

On ouvre d'ailleurs la porte pour laisser entrer le Prophète Elie.

En effet le soir du Sédèr, nous attendons la venue du Prophète Elie, qui doit annoncer la venue du « Machi'ah » (Messie).

Lorsque le « Machi'ah » viendra, il n'y aura plus de guerre dans le monde, et les peuples vivront en paix entre eux.

**Question:** Que représente le Prophète Elie ?

**Réponse:** Le Prophète Elie a vécu il y a longtemps, il y a près de vingt-huit siècles. Il a été enlevé au ciel dans un tourbillon de poussière. C'est lui que Dieu a chargé d'annoncer la venue du « Machi'ah », et chaque homme peut hâter la venue du « Machi'ah » s'il s'efforce chaque jour de mieux observer les Mitsvots de la Tora.

**Question:** À quelle date a eu lieu la sortie d'Égypte et à quelle heure ?

**Réponse:** La sortie d'Égypte a eu lieu dans la nuit du 14 au 15 Nissane, à minuit, à l'heure où les premiers nés des Égyptiens ont été frappés par la mort.

**Question:** Qu'est-ce que le « Korbane Péssa'h » ?

**Réponse:** Le « Korbane Péssa'h » est le sacrifice offert à Péssa'h.

C'est un agneau que l'on sacrifiait dans l'après-midi du 14 Nissane et dont la chair devait être consommée grillée au feu.

Cette consommation devait s'achever avant minuit.

C'est avec le sang du sacrifice Pascal que les Béné Israël badigeonnèrent les poteaux de leurs maisons en Égypte.

**Question:** Que représente la Matsa ?

**Réponse:** La Matsa symbolise à la fois le pain de misère que nos ancêtres ont mangé en Égypte, et le pain de la liberté, symbolisant la sortie d'Égypte, nos ancêtres n'ayant pas eu le temps de laisser lever la pâte.

La délivrance a surpris nos ancêtres, même s'ils s'y attendaient.

La venue du Messie nous surprendra également, même si chaque jour nous attendons et espérons sa venue.

**Question:** Quelle Méguila lit-on à Péssa'h ?

**Réponse:** « Méguila Chir Hachirim » (Cantique des Cantiques) qui chante l'amour entre l'Éternel et Israël.

**Question:** Où est-il fait mention de Péssa'h dans la Tora pour la première fois ?

**Réponse:** Dans le chapitre XII de Chémote.

**Question:** D'après Rabbane Gamlièl, quel est le Sédèr le plus court ?

**Réponse:** D'après Rabbane Gamlièl, si on prononce et on explique ces trois mots :

Péssa'h, Matsa et Maror, on accomplit son devoir du Sédèr.

## à propos .... Des REPAS de PESSAH

**Chers amis,**

Grâce à vous, depuis quelques années, nous avons inauguré la distribution de repas « Kacher le Pessa'h », et malgré mes craintes, ce fut un succès.

Je repense à un article que j'avais écrit dans un « à propos » et dont le titre était : « D.ieu doit kiffer grave ! »

Je pense vraiment qu'IL doit être fier de votre action.

C'est tellement facile de tourner la tête, de se dire que ce n'est pas notre problème, qu'on a du mal à survivre déjà soi-même, qu'on ne peut pas récupérer toute la misère du monde, ou du moins de notre communauté.

IL nous a ordonné de faire la Tsédaka, c'est à dire à penser aux autres, et ce de façon journalière, même un pauvre se doit de donner la Tsédaka à plus pauvre que lui.

Et vous, par Crainte ou par Amour, par Crainte mêlée d'Amour ou par Amour mêlé de Crainte, vous pensez aux autres, ceux qui sont en moins bonne situation que vous, ceux qui dépendent de vous.

A nouveau je me tourne vers vous, nous avons actuellement 51 personnes qui sont prises en charge, pour chacune il faudra compter 2 repas par jour sur 7 jours, soit 14 repas. Le repas nous revenant 7€, chacune des personnes nous coûtera 98 € sans compter la distribution. (qui est assurée par les prélèvements).

Je lance un appel, à **51 d'entre vous**, afin que chacun prenne en charge une personne, juste pour lui assurer de ne pas manger 'Hamets pendant Pessa'h. Plus précisément 50 personnes car je viens de faire un chèque de 98€ à l'ordre du Beth Loubavitch.

Ne vous inquiétez pas, si vous êtes plus nombreux à envoyer un chèque de 98€, il y a les malades hospitalisés ainsi que les prisonniers à gérer.

Si la somme vous semble trop importante pour votre budget, raisonnez en jours, c'est à dire offrez des multiples de 14 €.

Il est dit dans la Haggadah : « **Que tout affamé vienne et mange ; que tout homme dans le besoin vienne célébrer la Pâque** ».

Ils ne peuvent pas venir pour mille raisons, et bien nous leur apporterons gratuitement le repas que vous leur offrez.

Merci pour eux.

Dr Alain BSIRI

# CALENDRIER du OMER

						Évènement	A partir de	Entrée	Sortie
Mardi	7	Avril				Recherche du 'Hamets	21h		
Mercredi	8	Avril				Jeûne des premiers nés			
						BIOUR et BITOUL	Avant	11h53	
						1 <sup>er</sup> SEDER de Pessah		19h55	
Jeudi	9	Avril	Ce soir	1	Jour de OMER	1 <sup>er</sup> Jour de Pessah, YOM TOV			20h59
						2 <sup>ème</sup> SEDER de Pessah	20h59*		
Vendredi	10	Avril	Ce soir	2	Jour de OMER	2 <sup>ème</sup> Jour de Pessah, YOM TOV			21h00
						Veille de CHABBAT		19h58	
Samedi	11	Avril	Ce Soir	3	Jour de OMER	CHABBAT 'HOL HAMOED			21h02
Dimanche	12	Avril	Ce Soir	4	Jour de OMER	'HOL HAMOED			
Lundi	13	Avril	Ce Soir	5	Jour de OMER	'HOL HAMOED			
Mardi	14	Avril	Ce Soir	6	Jour de OMER	'HOL HAMOED		20h02	
Mercredi	15	Avril	Ce Soir	7	Jour de OMER	7 <sup>ème</sup> Jour de Pessah, YOM TOV	21h07		
Jeudi	16	Avril	Ce Soir	8	Jour de OMER	8 <sup>ème</sup> Jour de Pessah, YOM TOV	21h07*		21h08
Vendredi	17	Avril	Ce Soir	9	Jour de OMER	Veille de CHABBAT		20h06	
Samedi	18	Avril	Ce Soir	10	Jour de OMER	CHABBAT CHEMINI			21h11
Dimanche	19	Avril	Ce Soir	11	Jour de OMER				
Lundi	20	Avril	Ce Soir	12	Jour de OMER				
Mardi	21	Avril	Ce Soir	13	Jour de OMER				
Mercredi	22	Avril	Ce Soir	14	Jour de OMER				
Jeudi	23	Avril	Ce Soir	15	Jour de OMER				
Vendredi	24	Avril	Ce Soir	16	Jour de OMER	Veille de CHABBAT Roch 'Hodech Iyar		20h14	
Samedi	25	Avril	Ce Soir	17	Jour de OMER	CHABBAT TAZRIA-METSORA			21h20
Dimanche	26	Avril	Ce Soir	18	Jour de OMER				
Lundi	27	Avril	Ce Soir	19	Jour de OMER				
Mardi	28	Avril	Ce Soir	20	Jour de OMER				
Mercredi	29	Avril	Ce Soir	21	Jour de OMER				
Jeudi	30	Avril	Ce Soir	22	Jour de OMER				
Vendredi	1	Mai	Ce Soir	23	Jour de OMER	Veille de CHABBAT		20h22	
Samedi	2	Mai	Ce Soir	24	Jour de OMER	CHABBAT A'HARE-MOT KEDOCHIM			21h29
Dimanche	3	Mai	Ce Soir	25	Jour de OMER				
Lundi	4	Mai	Ce Soir	26	Jour de OMER				
Mardi	5	Mai	Ce Soir	27	Jour de OMER				
Mercredi	6	Mai	Ce Soir	28	Jour de OMER				
Jeudi	7	Mai	Ce Soir	29	Jour de OMER				
Vendredi	8	Mai	Ce Soir	30	Jour de OMER	Veille CHABBAT. PESSAH CHENI		20h30	
Samedi	9	Mai	Ce Soir	31	Jour de OMER	CHABBAT EMOR			21h39
Dimanche	10	Mai	Ce Soir	32	Jour de OMER				
Lundi	11	Mai	Ce Soir	33	Jour de OMER				
Mardi	12	Mai	Ce Soir	34	Jour de OMER	LAG BAOMER (HILLOULA)			
Mercredi	13	Mai	Ce Soir	35	Jour de OMER				
Jeudi	14	Mai	Ce Soir	36	Jour de OMER				
Vendredi	15	Mai	Ce Soir	37	Jour de OMER	Veille de CHABBAT		20h38	
Samedi	16	Mai	Ce Soir	38	Jour de OMER	CHABBAT BEHAR BEHOUKOTAI			21h48
Dimanche	17	Mai	Ce Soir	39	Jour de OMER				
Lundi	18	Mai	Ce Soir	40	Jour de OMER				
Mardi	19	Mai	Ce Soir	41	Jour de OMER				
Mercredi	20	Mai	Ce Soir	42	Jour de OMER				
Jeudi	21	Mai	Ce Soir	43	Jour de OMER				
Vendredi	22	Mai	Ce Soir	44	Jour de OMER	Veille de CHABBAT		20h45	
Samedi	23	Mai	Ce Soir	45	Jour de OMER	CHABBAT BAMIDBAR			21h56
Dimanche	24	Mai	Ce Soir	46	Jour de OMER	Roch 'Hodech SIVAN			
Lundi	25	Mai	Ce Soir	47	Jour de OMER				
Mardi	26	Mai	Ce Soir	48	Jour de OMER				
Mercredi	27	Mai	Ce Soir	49	Jour de OMER				
Jeudi	28	Mai				Veille de CHAVOUOT		20h50	
Vendredi	29	Mai				1 <sup>er</sup> Jour de CHAVOUOT		20h51*	22h04
Samedi	30	Mai				2 <sup>ème</sup> Jour de CHAVOUOT			22h04

**\* allumage à partir d'une flamme existante.**





**Bulletin de participation à découper et à renvoyer à :**  
**BETH LOUBAVITCH 65, Rue Alphonse Daudet – 13013 Marseille**

**Je participe à la campagne**  
***KIM'HA DEPISS'HA***  
***(spécial Pessah)***

*Ci Joint un chèque de ..... €*

Correspondant à .....Jours X 14 €

Correspondant à 1 semaine, soit 98 €

Un reçu CERFA me sera envoyé dès réception de mon chèque